

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2020

Convocation du 28/09/2020

L'an deux mille vingt, le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DELAPORTE Maire de la commune.

Etaient présents : Monsieur Philippe DELAPORTE, Monsieur Stéphane CHOQUET, Madame Véronique VINOT, Monsieur Alain DEMARY, Monsieur Christophe SECACHE, Monsieur David BERTRAND, Monsieur Christophe ESNAULT, Monsieur David DUMENIEL, Monsieur Maxime PRUVOST, Madame Isabelle CUVIER, Madame Frédérique THIEBAULT, Monsieur Sébastien GUIDEZ, Monsieur Philippe LEGOIS, Monsieur Cédric SINGLE, Mme Laure LABOULAIS.

Absents excusés : aucun

Date d'affichage : 12 octobre 2020

Secrétaire de séance : Mme Véronique VINOT

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents. Mme Véronique VINOT est désignée secrétaire de séance.

1°) Commission Environnement : Objectif 3 fleurs:

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe SECACHE, conseiller municipal, membre de la commission environnement en charge du dossier.

Monsieur Christophe Sécache indique que la commission environnement s'est réunie le mercredi 30 septembre à 18h30. Il rappelle que Miannay dispose de deux fleurs à l'heure actuelle. Le jury est passé en 2019 et il passe tous les 3 ans. Le prochain passage serait en 2022.

Il indique au Conseil que le label de village fleuri récompense le fleurissement de la commune mais aussi le cadre de vie. Il précise que la commission a décidé de faire un audit à blanc, une photo actuelle du village pour voir les différents points qu'il faudrait approfondir d'ici 2022 pour s'approcher ou décrocher une troisième fleur. Il convient d'apporter une dynamique dans le village pour l'obtenir. D'ici la fin de l'année 2020, l'objectif sera de faire une photo afin de voir où le village se situe par rapport à la grille d'évaluation. Il faut penser à la fois au

fleurissement mais aussi au cadre de vie. Le but sera de construire un environnement pour améliorer le cadre de vie.

Monsieur Christophe Sécache indique que des choses ont déjà été faites comme le City stade, le prochain démarrage de l'enfouissement des réseaux. Il faut réfléchir dans cette voie.

Monsieur Philippe LEGOIS indique qu'il réfléchit à un projet de bois pédagogique, lieu de grande biodiversité sur le terrain qu'il est en train d'acquérir rue de la Gare.

2°) Eclairage public : Ajout de 3 points lumineux :

Monsieur le Maire indique au conseil que lui-même et Monsieur Stéphane CHOQUET ont rencontré Monsieur Christophe DURIER le mardi 29 septembre 2020 à 18h en mairie. Au cours de cette réunion, la question d'ajouter 3 nouveaux points lumineux a été évoquée. Il s'agirait de les placer à trois endroits : un à Petit Miannay à l'endroit de la construction neuve, un, rue de la Gare à la sortie de Lambercourt à la suite des deux nouvelles constructions et un, rue du Cavin à hauteur de Monsieur Francis CHIVOT. Un devis a été demandé pour estimer les coûts.

Monsieur le Maire indique que le seul souci qui puisse se présenter est rue du Cavin où rien n'existe à l'heure actuelle pour la pose d'un nouveau point lumineux.

3°) Enfouissement des réseaux : Point sur les travaux:

-Eclairage public :

Rappel par Stéphane CHOQUET en charge du dossier.

Les travaux d'enfouissement des réseaux, Place de la Mairie (allant de Robert Millot rue du Quesnoy à l'ancien Picardie Musette rue des Ecoles) devraient commencer d'ici peu en octobre ou novembre pour la première partie des travaux programmés.

Rappel du coût : Effacement des réseaux Place de la Mairie : Participation Commune 52738 € pour un coût de 82518 € HT

La seconde phase des travaux d'effacement des réseaux rue des Ecoles et Place du 11 novembre aura lieu en 2022.

-Effacement des réseaux Rue des Ecoles et Place du 11 Novembre : coût commune 88292 € soit un coût total de 150770 €

Les travaux de cette phase pour le même devis seront rallongés autour du Monument et feront la jonction rue de Cahon Gouy avec la partie déjà enfouie depuis plus de 20 ans.

Monsieur Stéphane CHOQUET indique également que la FDE peut proposer la vidéo surveillance dont elle est compétente. Elle subventionne à hauteur de 80%. Une réflexion sur ce sujet se pose dorénavant face à la multiplication des incivilités. La question sera tranchée en début d'année 2021.

En ce qui concerne l'éclairage public au stade, il rentrera dans une étude plus globale de projet des vestiaires.

4°) Conseil Jeunes : Mise en place:

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe SECACHE, conseiller municipal, membre de la commission Conseil jeunes en charge du dossier.

Monsieur Christophe Sécache indique que la commission Conseil jeunes s'est réunie le jeudi 1^{er} octobre à 18h30. Plusieurs critères ont été définis pour y accéder. La mise en place se ferait le 11 novembre 2020.

Monsieur le Maire indique au Conseil les critères retenus :

- Avoir de 9 ans à 17 ans dans l'année civile et habité la commune.
- Déposer une lettre de motivation en mairie
- Ce Conseil sera constitué de 15 membres choisis après avoir été reçus et à partir de leur lettre de motivation.
- Il n'y aura pas de hiérarchie dans ce conseil
- La durée du mandat est de 1 an renouvelable
- Ce conseil des jeunes sera amené à présenter leurs propositions au Conseil Municipal
- Il faudra un accord des parents pour y participer et un accord des parents pour le droit à l'image.
- Ce Conseil jeune se réunira 3 fois par an environ.
- Son cadre d'intervention se fera au niveau culturel, sport, manifestations locales, fleurissement et civisme

Un courrier ciblé sera déposé en boîte aux lettres rapidement pour recevoir les candidatures. L'annonce sera faite également sur les réseaux (site de la commune et facebook)

Le Conseil municipal donne son accord pour la mise en place d'un Conseil jeunes.

5°) Divers:

-Sécurité routière :

- Monsieur le Maire indique qu'il a reçu Aymeric Coeuilte le Chef d'exploitation de l'Agence Routière pour les problèmes de sécurité routière rue Saint Honoré, rue des Ecoles et au Petit Miannay.
- Pour la rue Saint Honoré, toutes les propositions faites sont refusées. C'est le cas également au Petit Miannay. De nouvelles propositions sont à déposer. Toutefois dans le cadre, de la mise en place d'un chemin vélo route et pédestre allant de Petit Port à Toeufles, le Chaussidoux, opération menée en collaboration entre la CCV et le département, nous pourrions prétendre à l'avis du même bureau de maîtrise d'œuvre afin de partager les frais et trouver des solutions au problème de la sécurité routière rue Saint Honoré.
- Monsieur Philippe LEGOIS demande à ce qu'on interdise les gens de se garer sur les trottoirs sur la RD86.

-Récompenses Maisons Fleuries :

- Monsieur le Maire indique que la cérémonie de récompenses des maisons fleuries aura lieu le vendredi 23 octobre 2020 à 18h30.

-11 novembre 2020 :

- Monsieur le Maire indique le 11 novembre aura lieu avec uniquement une cérémonie au monument aux morts à 11 heures ouvertes à tous dans le respect de la distanciation.

-Ecole :

- Monsieur le Maire indique qu'une réunion du RPI entre les élus des 3 communes, Cahon-Miannay-Quesnoy a eu lieu en juillet 2020 pour se mettre d'accord sur son fonctionnement.
- Madame DUVAL est en contrat jusqu'en décembre 2020 pour la surveillance cantine et le ménage des classes. (15 heures par semaine dès 1^{er} octobre 2020).

-Association :

- Monsieur le Maire indique le club de gym a repris ses activités le jeudi dans la salle polyvalente. Le club des aînés recherche également à reprendre dans le but de redonner une amorce sociale.

-Opérations Brioches :

- Mme Véronique VINOT indique l'opération brioches aura lieu le samedi 17 octobre 2020 à partir 9h.

-Colis des aînés :

- Mme Véronique VINOT indique qu'elle a rencontré avec Monsieur le Maire et Monsieur Alain DEMARY la société Laredy pour les colis des Aînés le vendredi 11 septembre 2020 à 13h30. Les commandes sont faites. Pour cette année, il y aura 52 coffrets couples, 48 coffrets personne seule et 8 colis maison retraite. La distribution est prévue le samedi 19 décembre dès 9h par les conseillers municipaux.

-Livres de Noël :

- Les élus du RPI Cahon-Miannay-Quesnoy ont rencontré Mme DANLOU début septembre pour la commande des livres de Noël des enfants du RPI. La commande est réalisée.

-Brocante 2021 :

- Monsieur le Président du Comité des fêtes indique la brocante aurait lieu le dimanche 25 avril 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

-Nuisances sonores :

- Monsieur Philippe LEGOIS évoque le problème de nuisances sonores entre deux habitants de la rue du Manoir dont le propriétaire du gîte. Monsieur le Maire indique que c'est une affaire privée et que c'est dorénavant dans les mains d'un conciliateur.

-Passage Chemin de la Roulette :

- Monsieur Philippe LEGOIS évoque le problème de passage sur le chemin de la Roulette. L'entreprise BTTP fermerait la grille pour y accéder. Monsieur le Maire indique qu'il prendra contact avec l'entreprise afin que cette barrière reste ouverte.

-Journal Vert :

- Madame Frédérique THIEBAULT demande pourquoi le journal vert n'est pas encore distribué. Monsieur le Maire indique que vu la date il ne sera fait qu'un seul exemplaire de ce journal cette année.

-Peinture des transformateurs électriques :

- Monsieur le Maire indique qu'il prendra contact avec la FDE 80 pour demander à ce que soit peint les transfos électriques comme on en a la possibilité avec Made in Graffiti.

-Cimetière :

- M Alain DEMARY en charge du dossier expose l'avancée sur l'installation de cavurnes et d'un jardin du souvenir dans le cimetière. Cela devrait être posé dans les semaines à venir. Ces éléments seront posés côté droit en entrant dans le nouveau cimetière avec une vision sur l'ancien cimetière.
- Il indique également que l'ossuaire sera réalisé en divisant le caveau communal en deux puisqu'autorisé par la loi.
- Un gros travail de remise en ordre des concessions en mode matérialisé a été également effectué.
- La phase de reprise de concessions débutera en novembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse des membres du conseil n'étant intervenue, la séance est levée à 22 heures.